

PROFESSIONNELS

CONVENTION CLARTÉ



RECUEIL DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES

.....

**OPÉRATIONS DOMESTIQUES
ET INTERNATIONALES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016**
TARIFS EXPRIMÉS HORS TAXES (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

1. GESTION DU COMPTE

1.1 Services courants

▶ Frais d'envoi d'un chéquier en recommandé avec AR	8,50 €
▶ Clôture ou transfert d'un compte courant hors Crédit Mutuel	27,00 €
▶ Frais de tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois, par an	30,00 €

1.2 Informations

Relevé de compte, envoi postal	
▶ Périodicité mensuelle	GRATUIT
▶ Autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	0,95 €

Conservation des extraits de compte au guichet, par trimestre	11,20 €
--	----------------

Recherche de documents ou d'opérations, demande de sort	
▶ Frais de recherche simple	15,50 €
▶ Frais de recherche complexe	Nous consulter

Frais de recherche consécutive à adresse erronée (NPAI)	32,44 €
--	----------------

Rédition de mouvements	6,00 €
-------------------------------	---------------

Frais de photocopie	1,00 €
----------------------------	---------------

Délivrance d'une attestation	9,60 €
-------------------------------------	---------------

Attestation de soldes bancaires	54,00 €
--	----------------

Envoi d'une télécopie	7,80 €
------------------------------	---------------

Photocopie de chèque	6,50 €
-----------------------------	---------------

1.3 Suivi particulier du compte

Courrier pour régularisation d'un compte débiteur	20,00 €
--	----------------

Commission d'intervention Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...) – Frais par opération	8,00 €
---	---------------

Frais par avis de tiers détenteur	74,00 €
--	----------------

Frais par opposition à tiers détenteur	74,00 €
---	----------------

Frais par saisie-attribution	74,00 €
-------------------------------------	----------------

Frais pour opposition administrative, dans la limite de 10 % du montant dû au Trésor Public	74,00 €
--	----------------

2. EUROCOMPTE (cotisation à une offre groupée de services, par mois)

Eurocompte PRO Tranquillité, à partir de	14,10 €
---	----------------

Eurocompte PRO Confort, à partir de	16,50 €
--	----------------

Eurocompte PRO Sérénité, à partir de	22,25 €
---	----------------

Eurocompte Auto-entrepreneur, à partir de	8,00 €
--	---------------

Eurocompte Agri, à partir de	13,70 €
-------------------------------------	----------------

Eurocompte Professions de santé, à partir de	12,00 €
---	----------------

3. ARRÊTÉ DE COMPTE

Chaque arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global appliqué pour la période

Intérêts débiteurs

► TEG des découverts non autorisés

Sauf accord particulier, taux plafond réglementaire pour les découverts aux personnes morales calculé trimestriellement par la Banque de France publié au Journal Officiel et diminué de 0,05 %.

Calcul des intérêts débiteurs : Trimestriel sur la base des “nombres”, d’après la situation quotidienne des soldes en valeur avec la formule suivante : capitaux en valeur x nombre de jours x taux/365

Commissions de risque

► Commission de plus fort découvert

0,50 %

► Le taux de cette commission est soumis au plafond calculé trimestriellement par la Banque de France
Commission limitée à la moitié des intérêts débiteurs du trimestre

Commissions de gestion

► Frais de tenue de compte, par mois

- Auto-entrepreneur
- Entreprise individuelle
- Société

4,30 €

9,00 €

13,20 €

► Commission de mouvement (ou de compte), taux maximum

1,00 %

► Frais d’écriture (par écriture)

0,07 €

► Fusion de comptes (par trimestre et par compte fusionné)

7,90 €

► Edition d’échelles, l’unité

5,40 €

► Frais d’édition d’échelles détaillées complémentaires, l’unité

5,40 €

► Commission de confirmation de crédit

1,00 %

► Commission de non utilisation de crédit

1,00 %

4. MOYENS DE PAIEMENT

Définitions et informations pratiques

► Normes Européennes d’identification des comptes pour la mise en place de virements

► BIC (Bank Identifier Code) : Identifiant de la banque

► IBAN (International Bank Account Number) : Identifiant d’un compte

► Imputation des frais

- Option OUR : l’ensemble des frais est à la charge de l’émetteur du virement,
- Option SHARE : l’émetteur du virement paie les frais de sa banque, tous les autres frais sont à la charge du bénéficiaire,
- Option BEN : l’ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Si le virement a été émis avec option SHARE ou BEN, le montant crédité peut être différent du montant nominal.

► À ces tarifs, il convient d’ajouter pour tous les virements émis ou reçus, la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que les frais relatifs à une intervention particulière.

► Directive sur les Services de Paiement

Compte tenu des nouvelles restrictions en matière d’options de frais impliquées par la Directive sur les Services de Paiement :

• les ordres ne sont plus ni émis ni reçus avec l’option BEN mais sont automatiquement transformés

par nos soins en option SHARE avec application de nos frais et de ceux des correspondants

- les ordres transmis avec l’option OUR seront exécutés sous votre pleine et entière responsabilité
- les pays concernés : les 28 pays de l’Union Européenne + la Norvège, l’Islande et le Liechtenstein
- les devises concernées : EUR, DKK, GBP, SEK, PLN, CZK, HUF, BGN, RON, NOK, ISK, CHF

► Les Virements Européens “UE” respectent les conditions suivantes :

- être libellés en euros d’un montant inférieur ou égal à 50 000 €
- être opérés au sein des 28 pays de l’Union Européenne + la Norvège, l’Islande, le Liechtenstein, Saint-Marin, la Suisse et Monaco
- sont non éligibles SEPA

► Les Virements SEPA respectent les conditions suivantes :

- être libellés en euros,
- être opérés au sein des 28 pays de l’Union Européenne + la Norvège, l’Islande, le Liechtenstein, Saint-Marin, la Suisse et Monaco
- permettre un traitement automatisé grâce au BIC et à l’IBAN du bénéficiaire
- être obligatoirement en frais partagés (option SHARE)

4. MOYENS DE PAIEMENT

4.1. Moyens de paiement – Les encaissements

4.1.1 Moyens de paiements domestiques

Espèces	
▶ Versements d'espèces	GRATUIT
▶ Versements d'espèces grands remettants	
• Comptage billets "grands remettants"	1,00 ‰
• Comptage monnaie triée "grands remettants"	5,00 ‰
Chèques	
▶ Remises chèques saisies au guichet (SBF - Sauf Bonne Fin)	GRATUIT
▶ Chèque remis à l'encaissement	
• Nécessitant un traitement spécifique (muté, mal signé, mal endossé...)	7,40 €
• Retourné impayé	GRATUIT
Effets : lettre de change ou billet à ordre	
▶ Encaissement	
• Télétransmission	
– Commission de remise	GRATUIT
– Commission de service par effet remis	0,32 €
• Papier	
– Commission de remise	4,65 €
– Commission de service par effet	3,25 €
Effets remis en Crédit Après Encaissement (CAE)	
▶ Télétransmission	
• Commission de remise	GRATUIT
• Commission de service par effet remis	15,00 €
▶ Papier	
• Commission de remise	4,65 €
• Commission de service par effet remis	15,00 €
Escompte	
▶ Télétransmission	
• Commission de remise	GRATUIT
• Commission de service par effet remis	0,32 €
▶ Papier	
• Commission de remise	4,65 €
• Commission de service par effet	3,25 €
▶ Commissions additives	
• Commission d'endos*	0,60 ‰
• Commission d'usance (si délai > 92 jours)*	1,50 ‰
• Minimum de perception d'agios par effet ou commission forfaitaire par effet (effet inférieur à 800 €)*	6,50 €
* Les commissions ci-dessus se cumulent s'il y a lieu	
Autres commissions	
• Demande de prorogation, réclamation, modification**	12,00 €
• Effet remis retourné impayé	12,00 €
** Commissions applicables quel que soit le type de remise. Ces commissions se cumulent s'il y a lieu.	

<p>Réception d'un virement (SBF)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Virements reçus (SBF) <ul style="list-style-type: none"> • Crédit en compte ▶ Sepamail <ul style="list-style-type: none"> • Emission de demande de règlement de factures • Contrôle du titulaire du compte IBAN 	<p>GRATUIT</p> <p>Nous consulter</p> <p>Nous consulter</p>
<p>Prélèvements SEPA</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Gestion des n° d'émetteur Banque de France <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un N° d'émetteur BdF (ICS-Identifiant Créancier SEPA) • Procédure de changement sur N° d'émetteur Banque de France <p>Encaissement de prélèvements européens SEPA</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Télétransmission ou Internet <ul style="list-style-type: none"> • Commission de remise, par fichier • Commission de service par prélèvement SDD Core • Commission de service par prélèvement SDD B2B ▶ Numérisation et archivage des mandats <p>Autres services (conversion RIB, format, enrichissement...)</p> <p>Prélèvement remis et retourné impayé</p>	<p>35,00 €</p> <p>Nous consulter</p> <p>GRATUIT</p> <p>0,25 €</p> <p>Nous consulter</p> <p>Nous consulter</p> <p>Nous consulter</p> <p>7,80 €</p>
<p>4.1.2 Moyens de paiement transfrontières, européens et internationaux (Export)</p>	
<p>Espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Vente en compte de devises au guichet 	<p>1,60 €</p>
<p>Remise de chèques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Crédit immédiat Sauf Bonne Fin "SBF" * <ul style="list-style-type: none"> • Commission d'encaissement • Minimum • Maximum ▶ Crédit Après Encaissement "CAE" * <ul style="list-style-type: none"> • Commission spécifique CAE (en sus de la commission d'encaissement SBF) • Maximum <p><small>* + Frais éventuels du correspondant</small></p>	<p>1,00 ‰</p> <p>14,20 €</p> <p>55,00 €</p> <p>19,90 €</p> <p>55,00 €</p>
<p>Effets</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Effets <ul style="list-style-type: none"> • Commission d'encaissement <ul style="list-style-type: none"> – Minimum – Maximum ▶ Effets documentaires <ul style="list-style-type: none"> • Commission d'encaissement <ul style="list-style-type: none"> – Minimum – Maximum 	<p>0,10 %</p> <p>15,00 €</p> <p>93,00 €</p> <p>0,20 %</p> <p>72,50 €</p> <p>210,00 €</p>
<p>Réception d'un virement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Virements européens "U.E." (SHARE, OUR ou BEN) et SEPA <ul style="list-style-type: none"> • Commission pour BIC/IBAN manquant ou erroné ▶ Autres virements internationaux <ul style="list-style-type: none"> • Commission de rapatriement • Commission de correction (coordonnées erronées) • Frais du correspondant (toutes options de frais) 	<p>GRATUIT</p> <p>8,50 €</p> <p>8,30 €</p> <p>2,05 €</p> <p>Frais réels</p>

4.1.3 Prestations communes aux opérations domestiques et transfrontalières

Délivrance d'un avis de crédit papier complémentaire	4,00 €
Consultation d'un avis de crédit sur banque à distance	GRATUIT
Recherches, demandes de sort	
▶ Recherche simple	15,50 €
▶ Recherche complexe	Nous consulter
Commissions sur chèques ou effets "étranger"	
▶ Impayé*	20,10 €
▶ Intervention	24,15 €
▶ Port Sécurisé	36,50 €
▶ Port Non Sécurisé	8,00 €
▶ Modification	24,15 €
* + Frais éventuels du correspondant	
Commission supplémentaire en cas de change	7,60 €

4.2 Moyens de paiement – Les paiements

4.2.1 Moyens de paiement domestiques

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	
▶ Retrait de billets	GRATUIT
▶ Retrait de monnaie roulée, par rouleau	0,07 €
Chèques	
▶ Frais d'émission d'un chèque de banque ou certifié	10,10 €
▶ Frais d'opposition chèque par l'émetteur	
• Sur un chèque	15,15 €
• Sur une série de chèques (numéros consécutifs)	29,70 €
• Avec Assur'carte	GRATUIT
▶ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	13,50 €
▶ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
• Chèque inférieur ou égal à 50,00 €	30,00 €
• Chèque supérieur à 50,00 €	50,00 €
▶ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques (mise en place ou suppression)	19,10 €
▶ Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire	19,25 €
▶ Gestion d'une interdiction bancaire notifiée par la Banque de France, par mois	7,70 €
Effets : lettre de change ou billet à ordre	
▶ Règlement d'effets	GRATUIT
▶ Rejet d'un effet domicilié	12,00 €
▶ Envoi d'un relevé papier des LCR à payer	2,00 €
• Accès au relevé des LCR à payer via le service DVI (Documents Via Internet)	GRATUIT
Emission d'un virement SEPA	
▶ Frais par virement occasionnel	
• Interne	GRATUIT
• Externe	
– Saisi sur CMUT Direct PRO	0,08 €
– Saisie effectuée par votre Caisse (avec RIB)	3,50 €

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais par virement permanent <ul style="list-style-type: none"> • Interne • Externe <ul style="list-style-type: none"> – Mise en place au guichet (non facturé dans CMUT Direct PRO) – Modification au guichet (non facturé dans CMUT Direct PRO) – Par virement ▶ Frais par virement sur liste, télétransmis ou saisi sur CMUT Direct PRO <ul style="list-style-type: none"> – Commission de remise, par fichier – Commission de service par virement ▶ Frais par virement sur liste, papier <ul style="list-style-type: none"> – Commission de remise – Commission de service par virement ▶ Frais par virement orienté trésorerie (VOT) <ul style="list-style-type: none"> – télétransmis – papier ▶ Frais par virement règlementé (redevance : TVA, URSSAF..) <ul style="list-style-type: none"> – télétransmis – saisie effectuée par votre Caisse ▶ Option express (supplément perçu en cas de dépassement de l'heure limite) ▶ Virement émis revenu rejeté, par unité 	<p>GRATUIT</p> <p>GRATUIT GRATUIT 1,07 €</p> <p>GRATUIT 0,08 €</p> <p>GRATUIT 1,10 €</p> <p>6,25 € 8,25 €</p> <p>5,15 € 7,15 €</p> <p>3,00 € 5,35 €</p>
<p>Prélèvements SEPA Direct Débit (SDD)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais de mise en place d'un prélèvement <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement SEPA sauf désaccord • Prélèvement SEPA avec accord préalable ▶ Opposition ou révocation de prélèvement ▶ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement ≤ 20,00 € • Au-delà de 20,00 € 	<p>GRATUIT GRATUIT GRATUIT 20,00 €</p> <p>Montant du prélèvement 20,00 €</p>
4.2.2 Moyens de paiement Transfrontières, Européens et Internationaux (Import)	
<p>Espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Achat en compte de devises au guichet 	<p>1,60 €</p>
<p>Chèques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Commission de transfert ▶ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision 	<p>13,80 €</p> <p>Idem chèque domestique</p>
<p>Effets</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Effets <ul style="list-style-type: none"> • Commission de transfert • Commission d'encaissement <ul style="list-style-type: none"> – Minimum – Maximum ▶ Effets documentaires <ul style="list-style-type: none"> • Commission de transfert • Commission d'encaissement <ul style="list-style-type: none"> – Minimum – Maximum 	<p>13,80 € 0,05 % 15,30 € 57,80 €</p> <p>13,80 € 0,10 % 100,00 € 212,30 €</p>

Virements émis	
▶ Emission d'un virement SEPA	
• Saisi au guichet	3,50 €
• Saisi dans CMUT Direct PRO	0,08 €
• Télétransmis	
– Commission de remise, par fichier	
– Commission de service par virement	GRATUIT
	0,08 €
▶ Emission d'un virement non SEPA : VUE Virement Union Européenne	
• Si virement SHARE et non automatisable	Nous consulter
• Si virement OUR et automatisable	5,10 €
• Si virement OUR et non automatisable	20,50 €
+ frais supplémentaires du correspondant	
▶ Emission d'un virement non SEPA : autres virements internationaux	
• Virement ordinaire	
– CMUT Direct PRO ou télétransmission	9,45 €
– Saisie effectuée par votre Caisse (commission additive)	12,95 €
– Commission de correction (coordonnées erronées)	2,05 €
– Frais du correspondant (toutes options de frais)	Frais réels
• Virement de trésorerie émis	
– CMUT Direct PRO ou télétransmission	9,80 €
– Saisie effectuée par votre Caisse	13,30 €
Prestations annexes	
• Virement transfrontière express (frais supplémentaires)	8,25 €
• Demande de justificatif de paiement	20,45 €
• Commission pour émission d'une lettre-chèque (frais supplémentaires)	16,25 €
• Frais de dossier et de conseil	8,45 €
• Rejet de virement réalisé par la banque du bénéficiaire (frais Crédit Mutuel)	24,45 €
4.2.3 Prestations communes aux opérations domestiques, transfrontalières et internationales	
Délivrance d'un avis de débit papier complémentaire	4,00 €
Délivrance d'un avis de débit sur banque à distance	GRATUIT
Frais de recherche de documents, demandes de sort	
▶ Recherche simple	15,50 €
▶ Recherche complexe	Nous consulter
Commission supplémentaire en cas de change	7,60 €
Commission supplémentaire pour virement émis avec BIC et/ou IBAN manquant ou erroné. (Virement non automatisable)	8,50 €
Commissions sur chèques ou effets "étrangers"	
▶ Intervention	24,40 €
▶ Port Sécurisé	36,50 €
▶ Port Non Sécurisé	8,00 €
▶ Modification	24,40 €
▶ Bon de cession	49,00 €

5. MONÉTIQUE

5.1 Cartes

Cotisation carte, par an <ul style="list-style-type: none"> ▶ BusinessCard MasterCard ou Visa Business 54,00 € <ul style="list-style-type: none"> • Par option supplémentaire (synthèse, statistiques) 9,00 € ▶ BusinessCard Executive MasterCard ou Visa Gold Business 129,00 € <ul style="list-style-type: none"> • Par option supplémentaire (synthèse, statistiques) 9,00 € ▶ Carte professionnelle 36,00 € ▶ Carte auto-entrepreneurs 20,00 € ▶ Carte MasterCard Achats, selon plafond de paiement, à partir de 2,80 €/par mois ▶ Carte de dépôt 7,60 € ▶ Carte Monetico Resto Sur devis ▶ Choix du visuel carte, à partir de 4,00 € 	
Paiements et retraits d'espèces au distributeur automatique de billets (Compte en Euro) <ul style="list-style-type: none"> ▶ Opérations (paiements ou retraits GAB) en euros dans l'UE GRATUIT ▶ Autres opérations <ul style="list-style-type: none"> • Commission fixe <ul style="list-style-type: none"> – Par paiement 0,33 € – Par retrait GAB 3,30 € • Commission sur montant <ul style="list-style-type: none"> – Pays membres de l'Union Européenne + Suisse 1,00 % – Autres pays 2,25 % ▶ Perception maximum 8,20 € 	
Gestion des cartes <ul style="list-style-type: none"> ▶ Reconfecion ou nouvelle fabrication d'une carte 12,50 € ▶ Réédition d'un code confidentiel 5,40 € ▶ Mise en place d'un plafond exceptionnel 5,00 € ▶ Frais de blocage de la carte par la banque 16,10 € ▶ Opposition par le porteur pour perte ou vol 18,80 € <ul style="list-style-type: none"> • Avec Assur'Carte GRATUIT ▶ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 35,10 € 	
5.2 Encaissements	
5.2.1 Matériel	
Terminaux de Paiement Électronique - TPE* <ul style="list-style-type: none"> ▶ La gamme des TPE du Crédit Mutuel permet à chaque professionnel <ul style="list-style-type: none"> • De trouver l'équipement adapté à son activité et à son usage • De faciliter les paiements de ses clients • De sécuriser les opérations ▶ Cette gamme intègre <ul style="list-style-type: none"> • La location mensuelle et l'assistance téléphonique • Les dépannages sur site (pièces, main d'œuvre et déplacement) ▶ Tarif selon type d'équipement Nous consulter 	
Offres spécifiques aux professions de santé <ul style="list-style-type: none"> ▶ Location de TPE et solutions complètes de gestion des Feuilles de Soins Electroniques : Télétransmission, contrôle des remboursements... Nous consulter 	
Location d'Editeur Lecteur de Chèques – ELC	Nous consulter

* Abonnements proposés par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance.

5.2.2 Commission sur encaissement des paiements

▶ Paiement sécurisé sur Internet (TPE Virtuel)	Nous consulter
▶ PnF (paiement en 3, 4, 5, 10 fois)	Nous consulter
▶ Forfait mensuel petit remettant (moins de 1 000 euros de flux mensuels)	8,00 €
▶ Option petits montants (transactions de moins de 15 euros)	Nous consulter

6. TÉLÉMATIQUE

CMUT Direct PRO : La banque à distance*

Abonnement à des services de banque à distance, par mois :

* Hors coût de communication ou forfait pour l'accès à Internet

▶ CMUT Direct PRO, par mois	3,00 €
▶ CMUT Direct PRO Confort, par mois	8,00 €
▶ CMUT Direct PRO Sérénité, par mois	15,00 €

Supplément pour gestion d'une liste de bénéficiaires (virements, tirés LCR)

▶ Jusqu'à 100 comptes enregistrés	GRATUIT
▶ Au-delà, par compte	0,005 €
▶ Minimum	5,00 €

Gestion d'une base de mandats de prélèvements

▶ jusqu'à 100 mandats	GRATUIT
▶ au-delà de 100 mandats	Nous consulter

Supplément si abonnement prélevé sur RIB externe, par mois

10,00 €

Sécurisation Safetrans :

▶ Lecteur de carte, cotisation annuelle	15,00 €
▶ Carte Safetrans (en option), cotisation pour 3 ans	7,00 €

Certification Ksign RGS**, facturé pour 3 ans, par an

53,00 €

Option Hub Transferts pour CMUT Direct PRO Confort et Sérénité

Saisie et gestion de fichiers + transferts, par mois

▶ Mono banque	15,00 €
▶ Multi banques EBICS T (Transport) jusqu'à 50 comptes	40,00 €
▶ Multi banques EBICS T (Transport) au-delà de 50 comptes	Nous consulter
▶ Multi banques EBICS TS (Transport et Signature) maxi. 5 signataires et 50 comptes	65,00 €
▶ Multi banques EBICS TS (Transport et Signature) plus de 5 signataires ou 50 comptes	Nous consulter
▶ Transmission de la banque vers le client, par ligne	0,06 €

EBICS, logiciel client, par mois

▶ Service EBICS T (Transport) jusqu'à 50 comptes	40,00 €
▶ Service EBICS T (Transport) au-delà de 50 comptes	Nous consulter
▶ Service EBICS TS (Transport et Signature) maxi. 5 signataires et 50 comptes	65,00 €
▶ Service EBICS TS (Transport et Signature) plus de 5 signataires ou 50 comptes	Nous consulter
▶ Transmission de la banque vers le client, par ligne	0,06 €

Transfert par Internet, par mois

▶ Service TWEB, par mois	10,00 €
▶ Transmission de la banque vers le client, par ligne	0,06 €
▶ Réfection d'extrait de compte TWEB	20,00 €

Services télématiques

▶ DOMITEL (serveur vocal)	GRATUIT
---------------------------	----------------

Télétransmission en direct avec les experts-comptables, par mois	
▶ De 1 à 5 comptes	26,00 €
▶ De 6 à 20 comptes	38,00 €
▶ De 21 à 50 comptes	55,00 €
▶ De 51 à 100 comptes	80,00 €
▶ De 101 à 200 comptes	100,00 €
▶ Au-delà de 200 comptes	300,00 €
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte	
▶ Forfait, 10 alertes sms ou mail, par mois,	2,00 €
▶ Alerte supplémentaire :	
• sms supplémentaire	0,20 €
• mail supplémentaire	0,15 €

7. CRÉDITS ET GARANTIES

7.1 Crédits de fonctionnement

7.1.1 Facilités de caisse, découverts supplémentaires

▶ Mise en place de la ligne	
• Taux maxi sur montant accordé	1,00 %
• Montant minimum	36,00 €
▶ Modification de la ligne	
• Taux maxi sur montant accordé	1,00 %
• Montant minimum	18,00 €

7.1.2 Dossiers crédits à court terme – SOUPLESSE PRO

▶ Mise en place	
• Taux maxi sur montant accordé	1,00 %
• Montant minimum	36,00 €
▶ Réexamen annuel de la ligne	
• Taux maxi sur montant accordé	0,50 %
• Montant minimum	18,00 €

7.1.3 Cession de créances professionnelles – France*

Enregistrement de cession de créances professionnelles par la Caisse	
• Suivi de bordereau	7,60 €
• Suivi d'une créance	3,80 € / par créance
• Frais de notification	12,75 € / par notification
• Evènements : relance, refus de notification, prorogation	12,75 €
• Incidents sur créances : impayé, règlement partiel	12,75 €
Cession de créances professionnelles en garantie, marché de l'agriculture	
• Frais de bordereaux (suivi de créances et notifications incluses)	30,00 €

* Cession de créances professionnelles - International : Nous consulter

7.2 Crédits d'investissement

Frais de mise en place	Nous consulter
Modularité des crédits	50,00 €
Lettre de relance lors d'un impayé sur prêt	13,50 €
Modification d'un prêt sans avenant	7,30 €

7.3 Engagements par signature, garanties

Actes de cautionnement	
▶ Frais d'établissement d'actes	
• E-caution Bad	25,00 €
• Commission forfaitaire acte simple	45,00 €
• Commission forfaitaire acte complexe	145,00 €
▶ Gestion annuelle de la caution (perception trimestrielle)	1,50 %
• Minimum par trimestre	10,00 €
Commission d'avenant	40,00 €
Intervention liée à une mainlevée	
▶ Acte simple	40,00 €
▶ Acte complexe	95,00 €
Récapitulation des commissions perçues	27,00 €
Frais d'appel en garantie	65,00 €
Garanties financières des professions réglementées	
▶ Gestion annuelle de la garantie (perception trimestrielle)	de 0,50 % à 1,50 %
• Minimum par trimestre	10,00 €
Information annuelle des cautions (par client)*	
▶ 1 à 3 lettres	44,00 €
▶ 4 à 9 lettres	110,00 €
▶ 10 lettres et plus	220,00 €
* Art. L 313-22 du Code Monétaire et Financier	

Gestion des garanties (hypothèques, nantissements, gages)

- ▶ Frais de prise des garanties, de mainlevée, de renouvellement ou de substitution de garantie
- ▶ Frais de délégation

Tarifcation selon nature et objet. Détail disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

7.4 Crédits documentaires Import*

Ouverture de crédit documentaire	
▶ Perception prorata temporis, sur le montant de l'ouverture (jusqu'à la date de validité)	1,25 % / an
▶ Minimum	100,00 €
Frais de message	20,00 €
Commission d'annulation ou de prorogation	Nous consulter
Commission de modification simple	95,00 €
Emission d'un bon de cession	80,00 €
Commission de levée de documents	
▶ Perception sur le montant des documents présentés (minimum : 100,00 €)	0,125 %
Commission de transfert	
▶ Jusqu'à 75 000 €	0,10 %
▶ Autres montants	Nous consulter
Commission de change	7,60 €
Frais courrier Express	35,00 €

7.5 Crédits documentaires Export

Notification crédit documentaire/lettre de crédit stand by	0,10 %
▶ Minimum	100,00 €
Confirmation (tarif en fonction du risque pays ou banque)	Nous consulter
▶ Minimum	140,00 €
Commission de transfert, frais de modification, d'acceptation	Nous consulter
Levée de documents – Utilisation	0,15 %
▶ Minimum	125,00 €
Frais de messagerie	20,00 €
Port sécurisé	40,00 €
Commission de change	7,60 €

7.6 Remises documentaires import

Commission d'encaissement (minimum : 100,00 € / maximum : 212,30 €)	0,20 %
Commission de transfert	13,80 €
Commission de change	7,60 €
Port sécurisé	36,50 €

7.7 Remises documentaires export

Commission d'encaissement (minimum : 72,50 €/ maximum : 210,00 €)	0,20 %
Commission de change	7,60 €
Port sécurisé	36,50 €

* Les commissions proportionnelles sont exprimées en taux annuels, calculées prorata temporis. Elles sont perçues en début de période, lors de chaque événement.

8. OPÉRATIONS DIVERSES

Renseignements commerciaux	
▶ Domiciliation connue (+ Frais réels)	11,60 €
▶ Sans domiciliation bancaire ou étranger (+ Frais réels)	26,50 €
Diagnostic Annuel d'Entreprise (DAE)	
▶ DAE complet sans Eurocompte PRO	40,00 €
▶ DAE complet avec Eurocompte PRO	26,50 €
▶ DAE allégé sans Eurocompte PRO	15,00 €
▶ DAE allégé avec Eurocompte PRO	GRATUIT
Relance sur demande de bilan	15,00 €
Centralisation de trésorerie (CDT)	
▶ Frais de mise en place CDT	1 000,00 €
▶ Commission de gestion par compte (centralisateur, secondaire, miroir), par mois	25,00 €
▶ Commission de modification (ajout, suppression de comptes), par mois	20,00 €
▶ Extrait de compte (SWIFT MT940) : Envoi/Récupération par compte	
• Forfait mensuel	38,00 €

Information de la clientèle concernant la garantie des dépôts, des titres et des cautions dans les établissements de crédit "Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution".

Bonne exécution des contrats – Réclamations

Les demandes du client portant sur la bonne exécution de tout contrat conclu avec la banque, de même que les réclamations portant sur tout produit ou service de la banque sont à formuler, soit directement auprès des guichets de la banque, soit par courrier ou par courriel. L'adresse Email de la banque est disponible sur le site www.creditmutuel.fr.

Le client peut aussi appeler le numéro dédié :  **N°Cristal** 0 969 360 505

APPEL NON SURTAXE

DATES DE VALEUR STANDARD DES OPÉRATIONS COURANTES “PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES”

Chaque opération est affectée d'une date de valeur. Son calcul s'effectue à partir de “J”, majoré ou minoré selon les cas d'un nombre de jours ouvrables (JO), ou calendaires (JC). “J” est défini comme suit :

- date de règlement* : date afférente aux échanges financiers interbancaires,
- date de traitement* : date d'exécution par nos soins.

OPÉRATIONS	BASE DE CALCUL “J” = DATE DE	+/-
Moyens de paiement domestiques		
Espèces		
Retrait au guichet	traitement	
Versement au guichet	traitement	
Chèque		
Emis	traitement	- 1 JO
Remis	traitement	+ 1 JO
Impayé en retour	règlement	- 1 JO
Chèque de banque		
Emis	traitement	
Remis	traitement	+ 1 JO
Virement		
Emis		
• Unitaire	traitement	
• Permanent	traitement	
• Sur liste	traitement	
• Réglementé	règlement	
• Trésorerie	règlement	
• Rejet de virement	règlement	
Reçu	règlement	
Prélèvement et Télévirement		
Emis	règlement	
Impayé en retour	valeur d'origine	
Reçu	règlement	
Effet		
Encaissement	règlement	
Impayé en retour		
• Rejet avant date de règlement	règlement	
• Rejet après date de règlement	jour de rejet	
Paiement	règlement	
Cartes		
Paiements et retraits		
• Carte à débit immédiat	débit en compte	
• Carte à débit différé	dernier jour ouvrable du mois	
Opérations sur titres		
Ordres de bourse France		
Achat	exécution	
Vente	exécution	+ 3 JC
Ordres de bourses étrangères		
Achat	règlement	- 1 JC
Vente	règlement	+ 1 JC

OPÉRATIONS	BASE DE CALCUL "J" = DATE DE	+/-
Opérations à l'international		
Encaissement - Export		
Virement		
Sans change dans l'E.E.E.	règlement	
Sans change hors E.E.E.	règlement	+ 1 JO
Avec change	règlement	+ 2 JO
Virement de trésorerie	règlement	
Chèque		
Crédit immédiat Sauf Bonne Fin	traitement	+ 4 à 10 JO selon pays
Crédit Après Encaissement		
• Sans change	traitement	+ 1 JO
• Avec change	règlement	+ 2 JO
Effet		
Sans change	traitement	+ 1 JO
Avec change	traitement	+ 2 JO
Remise documentaire		
Sans change	règlement	+ 1 JO
Avec change	traitement	+ 3 JO
Paiement - Import		
Virement		
Sans change dans l'E.E.E	traitement	
Sans change hors E.E.E	traitement	- 1 JC
Avec change	traitement	- 1 JC
Virement de trésorerie	règlement	
Chèque		
Sans change	traitement	- 1 JC
Avec change	règlement	- 1 JC
Effet		
Sans change	traitement	- 1 JC
Avec change	traitement	- 1 JC
Remise documentaire		
Sans change	traitement	- 1 JC
Avec change	traitement	- 1 JC

* dans le cadre des heures limites.

Ne sont pas considérés comme jours ouvrables, les samedis et dimanches, les jours fériés et les jours de fermeture des systèmes de paiement.



Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les Caisses du Crédit Mutuel affiliées sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous www.orias.fr. proposant des contrats d'assurance de ACM IARD S.A., ACM VIE S.A. entreprises régies par le Code des Assurances.

